

Les 4 raisons qui incitent les entreprises à souscrire

Quand l'entreprise subit une cyber-attaque...

1. Protéger le dirigeant :
Exposition majeure en responsabilité



2. Cash :
Disposer des fonds nécessaires en cas d'attaque

4. Méthode :

Ne pas rester seul,
s'appuyer sur une solide alliance de partenaires

3. Anticiper la crise

Le risque cyber n'est jamais isolé, c'est tout l'éco-système qui est concerné

Concrètement,
que se passe-t-il ?



Contacts

Gilles Collin : 06 64 20 85 70

Vassil Manoïlov : 06 88 23 23 00



service-clients@magarantie-cyber.com

MGC - 128, rue La Boétie - 75008 Paris

Le risque cyber est aujourd'hui le principal danger pour les entreprises

Constat N°1 : le cyber-risque constitue une menace majeure
pour les PME

Les chefs d'entreprises le savent, ... ou pas. La probabilité de subir une
attaque informatique est supérieure à toutes les autres éventualités
(incendie, infraction, etc)



Constat N°2 : le coût total d'une attaque
informatique est méconnu des dirigeants et
systématiquement sous-estimé

Les conséquences d'une cyber-attaque sont
nombreuses, coûteuses, et souvent difficiles à
anticiper (gestion de crise, perte d'exploitation,
atteinte à la réputation, etc)

Constat N°3 : l'expérience démontre qu'en cas d'attaque
cyber, les entreprises sont particulièrement démunies et
ignorent l'étendue des actions à mener.



**L'Assurance Cyber constitue une
réponse financière efficace**

Avantage N°1 : ne pas avoir à payer les
coûts directs et indirects sur Fonds
Propres !

Avantage N°2 : au lieu d'être seul, vulnérable et dans le
doute, mieux vaut avoir des partenaires expérimentés.

En cas d'attaque, un simple appel téléphonique déclenche
automatiquement le processus complet de mise sécurité de
l'entreprise.

**Il est aujourd'hui nécessaire pour le dirigeant de faire
de nouveaux arbitrages en matière de risk-management
... et de gestion du risque cyber en particulier.**